

Programme de vaccination
contre les hépatites A et B
en 4^e année du primaire et
en 3^e année du secondaire
Questions et réponses à l'intention
des professionnels de la santé



ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

msss.gouv.qc.ca, section Publications

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN: 978-2-550-93184-3 (version PDF)

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

Au Québec, un programme de vaccination contre l'hépatite B est offert en 4^e année du primaire depuis 1994. Initialement, le vaccin utilisé dans le contexte de ce programme était le vaccin contre l'hépatite B (HB). À partir de 2008, le Programme québécois d'immunisation (PQI) a continué de viser uniquement la protection contre l'hépatite B, mais 2 doses de vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B (HAHB) ont été introduites. À partir de 2018, la vaccination contre l'hépatite A a été officiellement ajoutée au PQI en 4^e année du primaire. C'est pourquoi, depuis septembre 2020, le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B comportait 1 dose du vaccin HAHB administrée en 4^e année du primaire et 1 dose du vaccin HB administrée en 3^e année du secondaire. Toutefois, depuis septembre 2023, le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B en 4^e année du primaire a pour objectif de protéger uniquement contre l'hépatite A, avec le vaccin contre l'hépatite A (HA), puisque les enfants de la 4^e année du primaire auront déjà été vaccinés contre l'hépatite B lorsqu'ils étaient nourrissons.

Ce document vise à répondre aux questions des vacinateurs sur le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B. Il traite du programme, des situations particulières ainsi que de la mise à jour de la vaccination en 3^e année du secondaire.

Le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) demeure la référence en matière de vaccination au Québec et doit être consulté pour tout complément d'information. Le PIQ peut être consulté en ligne sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Programme de vaccination

1. Pourquoi le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B en 4^e année du primaire a-t-il été modifié en septembre 2023 pour ne plus inclure l'hépatite B?

Le programme de vaccination contre l'hépatite B chez les nourrissons a débuté en 2013. Ces enfants sont maintenant arrivés en 4^e année du primaire et sont déjà protégés contre l'hépatite B.

2. Pourquoi le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A en 4^e année du primaire comprend-il 1 dose de vaccin HA?

Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) considère qu'une seule dose de vaccin HA est suffisante pour assurer une très bonne protection à long terme contre le virus de l'hépatite A (VHA) chez les personnes âgées de 1 à 19 ans en bonne santé.

3. Qu'en est-il du programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B modifié en 2020?

Le 19 juin 2020, le CIQ a recommandé une modification du calendrier de vaccination scolaire afin qu'une seule visite soit effectuée en 4^e année du primaire. Les cohortes qui étaient en 4^e année du primaire en 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ont reçu une seule dose de vaccin HAHB. Ces enfants recevront 1 dose de vaccin HB lorsqu'ils arriveront en 3^e année du secondaire en 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Année scolaire	Vaccin prévu en 4 ^e année du primaire	Vaccin prévu en 3 ^e année du secondaire
2019-2020	1 dose HAHB	Mise à jour
2020-2021	1 dose HAHB	Mise à jour
2021-2022	1 dose HAHB	Mise à jour
2022-2023	1 dose HAHB	Mise à jour
2023-2024	1 dose HA	Mise à jour
2024-2025	1 dose HA	1 dose HB
2025-2026	1 dose HA	1 dose HB
2026-2027	1 dose HA	1 dose HB
2027-2028	Aucune dose	1 dose HB

4. Est-ce que les enfants sont adéquatement protégés contre l'hépatite B avec le calendrier de 1 dose en 4^e année du primaire et de 1 dose en 3^e année du secondaire?

Oui. Le CIQ considère qu'un intervalle de 60 mois, qui correspond au temps écoulé entre la 4^e année du primaire et la 3^e année du secondaire, fournit une protection adéquate qui n'est pas inférieure à celle que fournit un calendrier avec un intervalle de 6 mois entre les doses.

5. Est-ce qu'un jeune faisant partie des cohortes visées par le calendrier vaccinal de 2020 (1 dose de vaccin HAHB en 4^e année du primaire et 1 dose de vaccin HB en 3^e année du secondaire) pourrait recevoir la dose de vaccin HB avant la 3^e année du secondaire?

Oui. Un enfant pourrait recevoir gratuitement la dose de vaccin HB avant d'arriver en 3^e année du secondaire. Toutefois, cette situation devrait être exceptionnelle.

6. Quels sont les vaccins utilisés dans le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B?

Le vaccin utilisé pour la dose en 4^e année du primaire est le vaccin HA en format unidose. Le vaccin utilisé pour la dose en 3^e année du secondaire sera le vaccin HB en format unidose.

7. Pourquoi demande-t-on les preuves de vaccination lors de la vaccination à l'école?

On demande les preuves de vaccination pour connaître et interpréter le statut vaccinal, recueillir des données de couverture vaccinale et, ainsi, établir la proportion de jeunes considérés comme adéquatement protégés **avant et après** la vaccination.

L'information sur tous les vaccins administrés doit être consignée dans le Registre de vaccination du Québec.

Évaluation de la protection contre l'hépatite A

8. Quels sont les critères qui doivent être utilisés pour évaluer la protection contre l'hépatite A?

Le tableau suivant résume les critères à utiliser pour évaluer la protection contre l'hépatite A en 4^e année du primaire ou en 3^e année du secondaire.

Jeune ayant commencé sa vaccination <u>avant l'âge de 1 an</u>	
Nombre de doses de vaccin HA reçues	Interprétation du statut vaccinal
1 dose	1 dose manquante du vaccin HA
Jeune ayant commencé sa vaccination entre <u>l'âge de 1 an et l'âge de 19 ans</u>	
Nombre de doses de vaccin HA reçues	Interprétation du statut vaccinal
1 dose	Est adéquatement vacciné contre l'hépatite A

Évaluation de la protection contre l'hépatite B

9. Quels sont les critères qui doivent être utilisés pour évaluer la protection contre l'hépatite B?

Le tableau suivant résume les critères à utiliser pour évaluer la protection contre l'hépatite B en 3^e année du secondaire.

Jeune ayant commencé sa vaccination <u>avant l'âge de 1 an</u>	
Nombre de doses de vaccin HB reçues	Interprétation du statut vaccinal
3 doses avec des intervalles minimaux entre les doses de : <ul style="list-style-type: none"> • 4 semaines entre la 1^{re} et la 2^e dose • 8 semaines entre la 2^e et la 3^e dose* 	Est adéquatement vacciné contre l'hépatite B
2 doses avec un intervalle minimal de 4 semaines entre les doses	1 dose manquante du vaccin HB
1 dose	2 doses manquantes du vaccin HB : <ul style="list-style-type: none"> • intervalle recommandé : 6 mois entre la 2^e et la 3^e dose • intervalle minimal : 5 mois
Jeune ayant commencé sa vaccination <u>à l'âge de 1 an ou plus</u>	
Nombre de doses de vaccin HB reçues	Interprétation du statut vaccinal
2 doses avec un intervalle minimal de 5 mois entre les doses	Est adéquatement vacciné contre l'hépatite B
1 dose	1 dose manquante du vaccin HB : <ul style="list-style-type: none"> • intervalle recommandé : 6 mois après la 1^{re} dose • intervalle minimal : 5 mois

* En ce qui concerne les bébés vaccinés à la naissance, l'âge minimal pour l'administration de la 3^e dose est de 6 mois moins 2 semaines.

Si une sérologie a été faite, l'interprétation du titre d'anticorps contre l'antigène de surface de l'hépatite B (anti-HBs) égal ou supérieur à 10 UI/L dépend de l'âge de la personne au moment où la sérologie a été effectuée :

- Si la personne était âgée de 1 an ou plus au moment de la sérologie, on la considérera comme protégée, peu importe ses antécédents vaccinaux. Aucune dose de vaccin ne sera alors nécessaire.
- Si la personne était âgée de moins de 1 an au moment de la sérologie et que sa vaccination était incomplète ou inconnue, on lui administrera 1 dose de vaccin après l'âge de 1 an.

Situations particulières

10. Quelle est la conduite à tenir pour la vaccination contre les hépatites A et B en milieu scolaire dans les situations suivantes?

Situation	Vaccination	Raison	Vaccin et nombre de doses requises
En 4^e année du primaire (vaccination hépatite A)			
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite A	Non	Le jeune est déjà protégé contre l'hépatite A	Aucune
Le jeune a reçu 1 dose de vaccin HA ou HAHB avant l'âge de 12 mois	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite A	1 dose du vaccin HA
Le jeune a fait une hépatite A**	Non	Le jeune est déjà protégé contre l'hépatite A	Aucune
En 3^e année du secondaire (Mise à jour hépatite A et B)			
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite B seulement	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite A	1 dose du vaccin HA***
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite A seulement	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite B	2 doses du vaccin HB***
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite A et l'hépatite B	Non	Le jeune est déjà protégé contre les hépatites A et B	Aucune
Le jeune a reçu 2 doses de vaccin HB avant l'âge de 12 mois	Oui	Pour obtenir une protection contre les hépatites A et B	1 dose du vaccin HAHB
Le jeune a fait une hépatite B**	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite A	1 dose du vaccin HA***
Le jeune est porteur chronique de l'hépatite B	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite A	2 doses du vaccin HA***
Le jeune a fait une hépatite A et n'est pas protégé contre l'hépatite B	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite B	2 doses du vaccin HB***

* Un jeune est adéquatement vacciné selon les [critères du PIQ](#).

** La détection systématique des anticorps n'est pas recommandée avant la vaccination contre l'hépatite A ou l'hépatite B.

*** Il n'y a pas d'enjeu de sécurité à administrer plus d'une fois un composant de vaccin contre l'hépatite A ou l'hépatite B. Ainsi, il n'est pas contre-indiqué d'administrer les vaccins HA et HB à des jeunes ayant déjà contracté les infections ou ayant déjà reçu un vaccin contre l'hépatite A ou l'hépatite B.

11. Un jeune a reçu 1 dose de 0,5 ml ou de 1 ml du vaccin HAHB à l'âge de 1 an ou plus, mais cette dose a été reçue avant la 4^e année du primaire. Combien de doses de vaccin doit-il recevoir pour que sa vaccination soit complète?

Ce jeune doit recevoir une seule dose du vaccin HB en 3^e année du secondaire.

12. Les jeunes vaccinés avec 1 dose de vaccin HAHB dans un contexte de voyage sont-ils suffisamment protégés contre l'hépatite A?

Oui. Selon les données existantes, pour assurer une protection de près de 100 % contre le VHA, l'administration d'une seule dose de n'importe quel vaccin HA est suffisante chez les personnes en bonne santé âgées de 1 à 19 ans.

13. Comment doit se faire la vaccination des jeunes immunodéprimés, infectés par le VIH ou atteints d'une maladie chronique hépatique ou rénale en 4^e année du primaire?

La vaccination en 4^e année du primaire de ces jeunes à l'aide du vaccin HA doit se faire selon un calendrier de **2 doses** avec un intervalle minimal de 5 mois.

La détection des anticorps contre le VHA après la vaccination n'est pas recommandée en raison du taux élevé de séroconversion après l'administration du vaccin HA.

